



Communiqué de presse

La sécurité et la santé au travail CD76 : le compte n'y est toujours pas !



16/12/2021

Nous alertons depuis des mois sur les dysfonctionnements de la collectivité départementale sur les questions de sécurité et de santé au travail.

Des services se retrouvent dans des situations extrêmement dégradées, les agents ont leur santé mise à mal jusqu'à parfois ne plus être en capacité d'assurer les missions de service public auprès des usagers dont les plus précaires.

La collectivité reste sourde et continue de ne pas mettre en œuvre ses obligations d'employeur !

Nous avons alerté le Président de la collectivité le 13 décembre dernier en lui demandant d'apporter des réponses concrètes aux agents et aux services en difficulté :

- Des mesures en urgence de protection pour les services et les agents,
- Des consultations de la médecine de prévention pour les agents en grande souffrance au travail,
- La mise en œuvre des enquêtes CHSCT pour chaque accident grave et pour chaque alerte du CHSCT,

Nous avons rappelé au Président ses obligations d'employeur en matière de sécurité et de santé au travail et indiqué que nous ne siégerons plus au CHSCT tant que la collectivité ne respecterait pas la loi !

Ce cadre réglementaire n'existe pas par pur formalisme mais bien pour doter les employeurs et les représentants du personnel d'outils efficaces pour s'assurer, en permanence mais aussi dans les situations de crise, de la sécurité et de la santé des agents.

Nous refusons de servir d'alibi à la collectivité en siégeant en instance sur les seuls dossiers qu'elle choisit alors qu'elle ne respecte pas la loi et met en danger les agents ! c'est pourquoi, les membres CGT et SUD au CHSCT ont boycotté le CHSCT de ce matin.

Les élus du Département sont nos employeurs et ont des obligations envers les agents, tout comme l'administration sait nous rappeler nos obligations et devoirs en tant que fonctionnaires !

Nous avons aussi interpellé ce matin les conseillers départementaux siégeant au CHSCT pour les informer de la situation et leur rappeler leurs obligations. Nous avons demandé, en urgence, un rendez-vous au Président du département pour évoquer ses manquements à ses obligations concernant la sécurité et la santé au travail des agents départementaux !

Nous ne siégerons plus au CHSCT tant que nous n'aurons pas été reçus et que nous n'aurons pas des garanties concernant les conditions de travail des agents et donc le respect de la loi et des prérogatives du CHSCT. C'est notre objectif !

La direction nous répond Qualité de Vie au Travail pour « demain ». Nos deux syndicats disent « respect de la Loi » maintenant !

Contact presse : Syndicat CGT Conseil Départemental de la Seine-Maritime 02.35.03.67.75

Secrétaire générale CGT Séverine VERDIER 06 85 93 50 85

Syndicat SUD Collectivité territoriale 76 02.35.03.67.68

Marie-Laure SOUBISE, membre SUD au CHSCT 06 38 49 12 36